



Communiqué de presse

Paris, le 11 juillet 2019

La proposition de loi relative à la création du Centre national de la Musique a été adoptée par le Sénat à l'unanimité, le 9 juillet 2019

A la suite du rapport d'Emilie Cariou et de Pascal Bois remis au Premier ministre, le Gouvernement avait indiqué son souhait de voir créer un Centre national de la Musique à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce projet représente un nouvel élan pour la filière musicale, au service de la diversité et de l'ensemble des acteurs du secteur musical.

Le ministre tient à saluer le travail du rapporteur Jean-Raymond Hugonet et des membres de la Commission des affaires culturelles, qui sous la présidence de Catherine Morin-Desailly, ont largement contribué à enrichir le texte adopté par les députés.

Cette proposition de loi s'accompagne des travaux préparatoires menés en concertation avec l'ensemble de la profession. Sous la présidence de Catherine Ruggeri, Inspectrice générale des affaires culturelles, les comités de travail ont vocation à traiter de toutes les questions opérationnelles relatives au projet : juridiques, budgétaires, administratives, immobilières et sociales.

La Centre national de la Musique dote la filière musicale d'un outil à la hauteur des enjeux qui traversent le secteur, dans le souci de préserver la diversité musicale et l'équilibre économique des acteurs qui font de la musique la première pratique culturelle des Français.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC